

COVID-19

Quelles mesures à adopter pour protéger les agents?

LA LOI : L'EMPLOYEUR EST RESPONSABLE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DE SES AGENTS

L'employeur doit prendre toutes les mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Une **crise sanitaire** est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les agents contre les risques de contamination. Il en va de l'intérêt des agents mais aussi des collectivités car la présence des agents à leur poste dépendra largement de leur confiance dans la capacité de la collectivité à répondre à leurs inquiétudes et à les protéger contre les risques spécifiques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec le public.

RÉ-ÉVALUER LES RISQUES

L'employeur doit donc réévaluer ses risques : ce n'est pas forcément une démarche lourde.

Il doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les agents peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque pour protéger les agents :

- Privilégier le télétravail ;
- Organiser le travail par service ;
- Équiper les agents ;
- Informer ;
- Sensibiliser aux gestes barrières et aux nouvelles consignes de travail.

LE DIALOGUE

Le dialogue dans la collectivité revêt une importance essentielle en situation de crise. Les représentants du personnel, les assistants de prévention et les conseillers de prévention et le CHSCT sont bien placés pour aider à identifier les situations à risque au quotidien et la faisabilité réelle des actions que l'employeur envisage de mettre en œuvre. Ils peuvent anticiper les questions pratiques puis participer à la diffusion de l'information auprès de leurs collègues.

MESURES D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION SOCIALE

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- ⇒ Les règles de distanciation et les gestes barrières, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés. L'employeur doit s'en assurer.
- ⇒ Ne pas venir au travail en cas de symptômes d'infection ou de suspicion d'exposition.
- ⇒ En cas d'équipement et outils de bureautique partagés, l'employeur met en place des procédures de nettoyage et de désinfection régulières.
- ⇒ L'employeur définit un plan de gestion des flux et met en place un plan de circulation.
- ⇒ L'employeur peut définir une « jauge » précisant le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace clos, dans le respect des gestes barrières (4 m² par personne).
- ⇒ Les agents doivent aérer régulièrement les pièces.
- ⇒ Les portes des bureaux doivent être maintenues ouvertes dans la mesure du possible.
- ⇒ Mise en œuvre de gestes barrières : se tenir à distance d'un mètre, port du masque, lavage fréquent des mains (si point d'eau : eau, savon, essuie-mains et en l'absence de point d'eau gel hydroalcoolique).



LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

- 1. Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié** et en appliquant immédiatement les gestes barrière (gardez une distance raisonnable avec elle et faites-lui mettre un masque, chirurgical si disponible)
 - Pour ce faire, **mobilisez un sauveteur secouriste du travail** formé au risque COVID ou le référent COVID ou le professionnel de santé dédié de l'établissement s'il existe. Fournissez-lui un masque avant son intervention
 - Demandez à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre puisse se blesser avant l'arrivée des secours
- 2. En l'absence de signe de détresse**, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis organisez son retour à domicile, selon l'avis médical. Le transport de la personne qui présente des symptômes de COVID-19 sans signes de gravité s'effectuera :
 - avec masque
 - de préférence avec le véhicule personnel
 - en excluant les transports en commun
- 3. En cas de signe de détresse** (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion). Appelez le SAMU - composer le **15** (en étant suffisamment proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 - présentez-vous
 - présentez en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes)
 - donnez le téléphone sur lequel vous êtes joignable
 - précisez la localisation précise et les moyens d'accès
 - L'assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer)
 - Demandez ce qu'il faut faire en attendant et ne raccrocher que lorsqu'on vous le dit
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre **15** :
 - envoyez quelqu'un accueillir les secours
 - restez à proximité non immédiate de la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent
 - en cas d'éléments nouveaux importants, rappelez le Samu **15**
 - Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation
- 4. Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé au travail et suivre ses consignes**, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez le supérieur hiérarchique
- 5. Si le cas COVID est confirmé**, organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre : balisage, identification des contacts, mise en quatorzaine des contacts...

INFORMATION CORONAVIRUS

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes
en cas d'exposition à la Covid-19



Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE MASQUES ?

	Appareil de protection respiratoire de type FFP	Masque chirurgical	Masque « grand public » à filtration supérieure à 90% (ex Catégorie 1) :
Nature de l'équipement	Equipement de protection individuelle (EPI) de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 149 : 2001.	Dispositif médical répondant à des exigences européennes de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 14683.	Masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.
Usage	Protection des professionnels de santé réalisant des gestes invasifs (ex. intubation) ou effectuant des manœuvres sur les voies aériennes. Protection du porteur et de son environnement	Protection des professionnels de santé en dehors des indications du masque FFP2. Protection des personnes à risque de forme grave de Covid. Protection de l'environnement de celui qui le porte	Protection collective des travailleurs dans le cadre du port systématique du masque. Protection de l'environnement de celui qui le porte.
Performances	3 catégories : -FFP1 (filtration de 80 % des aérosols de 0,6 micron), -FFP2 (94 %) -FFP3 (99 %)	Plusieurs types : type I, type II et IIR (particules de 3 microns). Les types IIR sont destinés à un usage en chirurgie.	Filtration de 90% des particules de 3 microns émises par le porteur. L'efficacité du dispositif repose sur le port généralisé

Masque «grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant à la catégorie 1 définie par la note d'information du 29 mars 2020 dans ses versions antérieures) : masque individuel proposé dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, aux professionnels comme à la population générale.



COMMENT METTRE, UTILISER, ENLEVER ET ÉLIMINER UN MASQUE GRAND PUBLIC (EN TISSU) ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT UTILISER SON MASQUE ?

A NE PAS FAIRE :



Le porter en dessous de votre nez



Laisser votre menton exposé



Le porter sans le serrer (trous sur les côtés).



Ne couvrir que le bout de votre nez.



Mettre votre masque sous votre menton pour vous reposer

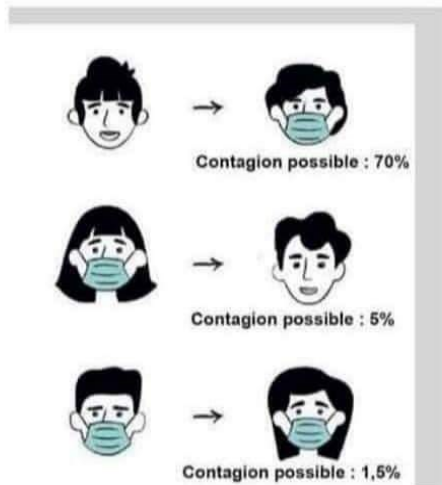
A FAIRE :



Votre masque doit :

- monter sur votre nez
- couvrir votre menton
- être serré sur votre visage

Si vous enlevez votre masque de votre visage, vous devez le jeter.



Se laver les mains avec de l'eau et du savon



Prendre le masque (bord rigide vers le haut s'il y en a un)



Placer le masque sur le visage, puis l'attacher



Mouler le haut du masque sur la racine du nez



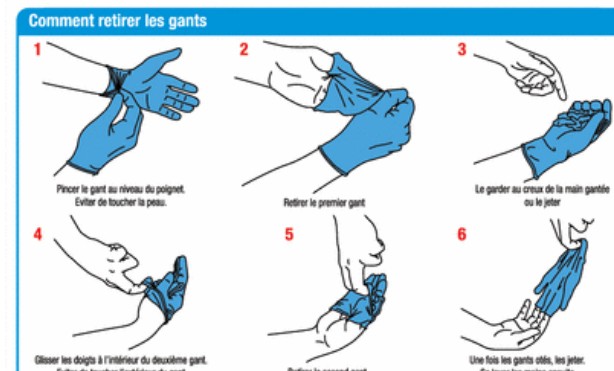
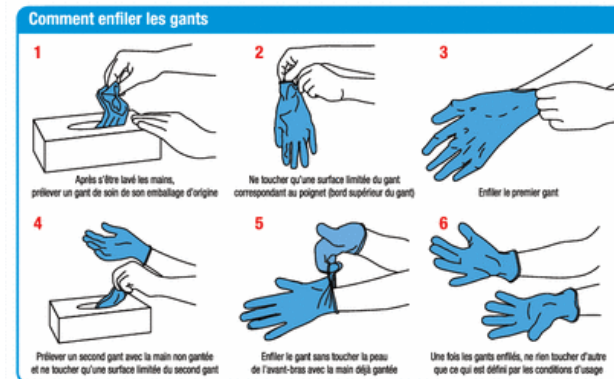
Abaïsser le masque sous le menton

Après utilisation, jetez le masque à la poubelle

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX MODE OPÉRATOIRE :

- ⇒ Prévoir en **quantité suffisante le matériel de désinfection** : lingettes désinfectantes, spray désinfectant sans rinçage et lingettes à usage unique.
Le produit désinfectant doit **répondre à la norme EN 14476 (virucide)**.
- ⇒ **Doter chaque agent de gants de nettoyage** adaptés selon les préconisations de la Fiche de Donnée de Sécurité. Cette paire de gants de ménage est individuelle.
- ⇒ **Aérer** pendant l'intervention.
- ⇒ Se **laver les mains** à l'eau et au savon et **mettre les gants** de protection.
- ⇒ **Désinfecter les surfaces** avec une lingette désinfectante ou une lavette imprégnée de produit désinfectant. Apporter une vigilance particulière aux écrans, claviers, souris, téléphones fixes et matériels partagés : les claviers peuvent être emballés dans du papier cellophane notamment pour les postes partagés, il est plus facile de nettoyer la surface lisse ou de le changer que de nettoyer entre chaque touche du clavier.
- ⇒ **Nettoyage et désinfection 2 fois par jour** minimum des locaux (sanitaires et locaux utilisés), des mobiliers et matériels utilisés à tous les postes de travail. Eviter l'aspirateur, favoriser le nettoyage humide.
- ⇒ **Nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées** avec les mains et dès qu'elles sont visiblement souillées.
- ⇒ **Jeter les déchets** produits dans des sacs poubelles.
- ⇒ **Laver l'extérieur des gants** de ménage à l'eau et au savon.
- ⇒ **Retirer les gants, se laver les mains** à l'eau et au savon.

COMMENT BIEN UTILISER DES GANTS



LES POINTS DE CONTACT :

Dans les Bureaux et accueil:

- Poignets de portes
- Interrupteurs
- Chaises, bureaux
- Téléphone
- Imprimantes
- Ordinateurs
- Comptoirs
- Plexiglass



Dans les sanitaires :

- Poignées de porte
- Toilettes
- Robinetterie
- Lavabos
- Distributeurs de savon
- Distributeur d'essuies mains

Zones de circulation :

- Poignées de portes
- Interrupteurs
- Rampes d'escaliers
- Boutons d'ascenseurs
- Digicode
- Alarme
- Boîte aux lettres



Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit



NETTOYAGE ET DESINFECTION DES VÉHICULES PARTAGÉS

MODE OPÉRATOIRE :

En cas d'utilisation partagée des véhicules ou engins :

- ⇒ Désinfecter les surfaces de contact entre les utilisateurs (volants, boutons de commande, poignée de changement vitesse....)
- ⇒ Mettre à disposition des lingettes désinfectantes et du gel ou une solution hydroalcoolique
- ⇒ Arrêter le recyclage d'air et privilégier l'ouverture des fenêtres



L' AÉRATION DES LOCAUX

- ⇒ Il est nécessaire d'effectuer une aération régulière des espaces clos.
- ⇒ S'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique (VMC).
- ⇒ Ne pas utiliser de ventilateur, si le flux d'air est dirigé vers les personnes.
- ⇒ Les systèmes de climatisation, dont la maintenance régulière doit être assurée, doivent éviter de générer des flux d'air vers les personnes et de recycler l'air.



ATTENTION ! Un risque peut en masquer un autre !



D'autres risques que le Covid-19 existent dans la collectivité.

Les règles habituelles de santé et de sécurité pour les agents sont de rigueur :

Protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements collectifs et individuels, etc.
(picto des panneaux de sécurité affichés dans les collectivités)

Ces risques peuvent même être accrus en raison de réorganisations du travail, surcharge de travail !

Socle de règles en vigueur au 23 mars 2021

MESURES D'HYGIENE

- ⇒ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, avec mise à disposition de serviettes à usage unique ou par friction hydroalcoolique.
- ⇒ Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude
- ⇒ Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle.
- ⇒ Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- ⇒ Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE

- ⇒ Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés.
- ⇒ Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre.
- ⇒ Porter la distanciation à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté et dans les espaces de restauration collective, ainsi que les espaces extérieurs.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- ⇒ Aérer les pièces fermées (recommandation d'aérer durant quelques minutes au minimum toutes les heures) ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation régulièrement vérifié et conforme à la réglementation.
- ⇒ Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SRAS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.
- ⇒ Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouvertures non manuelle.
- ⇒ Éviter de porter des gants : ils donnent un sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant.
- ⇒ Rester chez soi si l'agent est cas contact ou en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc..) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15). En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail, mettre en place le protocole prévu à cet effet.
- ⇒ Surveiller sa température en cas de sensation de fièvre avant de partir au travail et plus généra-

TROIS PHASES ESSENTIELLES DANS TOUTE ACTION

1– PRÉPARER

- ⇒ Organiser l'activité : Adapter l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes tâches, anticiper la coactivité, les déplacements, les pauses...
- ⇒ Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi.
- ⇒ Mettre en permanence des consommables à disposition.
- ⇒ Attribuer dans la mesure du possible des outils et équipements de travail individuels.
- ⇒ Former et informer.

2 – RÉALISER :

- ⇒ Privilégier l'activité individuelle et isolée.
- ⇒ Privilégier le travail en décalé.
- ⇒ Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituer des binômes qui ne changeront pas.
- ⇒ Privilégier le travail côte à côte plutôt que face à face avec la distanciation.
- ⇒ Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs.

3 – VÉRIFIER :

- ⇒ Le respect des consignes de distanciation.
- ⇒ La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène, et de l'accès à l'eau.
- ⇒ La bonne application des procédures de nettoyage prévues.
- ⇒ Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ⇒ Prenez des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques professionnels (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des

PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

LE SERVICE SCOLAIRE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre d'un protocole arrêtés par les autorités sanitaires.

- ⇒ Accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.
- ⇒ A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- ⇒ Application des gestes barrières par tous, partout et tout le temps.
- ⇒ Limiter le brassage des élèves : composer des groupes fixes d'un jour sur l'autre.
- ⇒ Organiser le travail des agents et leurs interactions avec les personnels de l'Education nationale.
- ⇒ Limiter l'accès à certaines salles au sein des établissements.
- ⇒ Réduction du personnel dans l'établissement au strict minimum nécessaire.
- ⇒ Entretien des poignées de portes, des sols, des surfaces, des plans de change, des jouets et du linge
- ⇒ Application des gestes barrières par le personnel présent et les enfants accueillis.
- ⇒ Lavage des mains régulier, à l'eau et au savon, séchage avec un essuie mains à usage unique ou/et friction au gel hydroalcoolique.
- ⇒ Assurer l'approvisionnement du savon, du gel, des masque produit entretien EN 14776....
- ⇒ Présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants; mettre en place la gestion des flux.
- ⇒ Former, informer et communiquer : rappeler les règles d'éviction des enfants malades.
- ⇒ Aération régulière des pièces, couper les ventilations.
- ⇒ Veiller à limiter les circulations d'objet entre élèves.
- ⇒ Pour la sieste, espacer les couchages dédiés au maximum, lavage des draps, doudous régulièrement.
- ⇒ Laisser les portes ouvertes en respectant la sécurité des enfants.

RENFORCEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE : MESURES PLUS STRICTES EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE—PORT DU MASQUE—AÉRATION

LE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Avant le service:

- ⇒ Aérer les locaux avant l'arrivée des enfants.
- ⇒ Assurer un nettoyage et une désinfection approfondie des locaux préalablement à l'ouverture des restaurants.
- ⇒ Assurer un nettoyage et une désinfection approfondie des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, micro-ondes, carafes, etc.).
- ⇒ Lavage des mains des enfants avant de rentrer dans la salle de restauration.
- ⇒ Couper les climatisations.

Pendant le service :

- ⇒ Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.
- ⇒ Le maintien d'une distanciation de deux mètres entre les tables, entre les élèves de groupes différents est requis.
- ⇒ La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.
- ⇒ Repas des agents par roulement en petit comité.
- ⇒ Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.
- ⇒ Privilégier la confection de plateau individuel : plateaux préparés avec un verre, des couverts, une serviette et un morceau de pain.
- ⇒ Designier un adulte référent qui se chargera du service à table et qui débarrassera la table.
- ⇒ Il est préconisé de contrôler le renouvellement de l'air, par exemple par l'utilisation de capteurs de CO₂.

Après le service :

- ⇒ Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondie des locaux à la fermeture du restaurant.
- ⇒ Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondie des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, fontaines à eau, micro-ondes, carafes, etc.) à la fermeture des restaurants.
- ⇒ Se laver les mains avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis.
- ⇒ Aérer les locaux après le départ des enfants.

LE TRAVAIL TECHNIQUE

- ⇒ Aérer les locaux le plus souvent possible.
- ⇒ Pour l'accès aux locaux de travail et aux vestiaires, respecter les gestes barrières et la distanciation minimale d'un mètre.
- ⇒ Organiser la séparation des vêtements personnels des tenues de travail et EPI.
- ⇒ Se laver les mains avec de l'eau et du savon et/ou se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique régulièrement.
- ⇒ Désinfecter son téléphone puis se laver les mains avec de l'eau et du savon et/ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ⇒ Usage de véhicules, machines, engins de chantier : Limiter la présence en cabine à une seule personne ou installer des séparations– Attribuer un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyer la cabine (le volant, les commandes, les poignées, ...).
- ⇒ Si le covoiturage est inévitable, les deux personnes doivent s'installer en croix : le conducteur et le deuxième passager à l'arrière, place de droite. Ou installer des séparations et le port de masque.
- ⇒ Mettre en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme , éviter les manipulations de matériel partagé.
- ⇒ Eviter de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés. Prévoir des rangements extérieurs à l'habitacle (poubelles pour gants jetables, boîte à outils...).
- ⇒ Interdire le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.
- ⇒ En fin de journée, une fois son poste terminé, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou/et se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique.

L'ACCUEIL DU PUBLIC

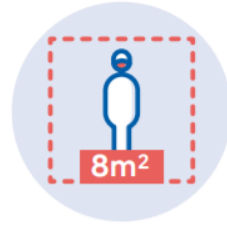
- ⇒ Restriction des plages horaires d'accueil.
- ⇒ Privilégier l'accueil téléphonique et le traitement des demandes par mail ou par courrier.
- ⇒ Gestion des flux pour assurer le respect des gestes barrières.
- ⇒ Limiter le temps de l'entretien en face à face.
- ⇒ Limiter le roulement sur les postes de travail afin d'éviter l'utilisation mutualisée des postes informatiques et des téléphones.

Nettoyer régulièrement le bureau d'accueil et les outils collectifs avec une lingette désinfectante.

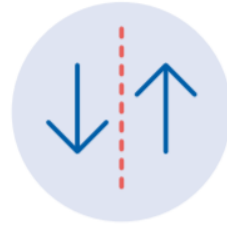
LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

- ⇒ En arrivant au bureau, poser vos affaires dans un lieu séparé des affaires des autres collègues.
- ⇒ Aérer le bureau 15 minutes et répéter cette opération plusieurs fois dans la journée.
- ⇒ Se laver les mains avec de l'eau et du savon et/ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ⇒ Désinfecter son téléphone puis se laver les mains avec de l'eau et du savon et/ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ⇒ En arrivant à votre poste de travail, désinfecter votre bureau et le matériel que vous allez toucher (écran, clavier, souris, téléphone fixe) avec des lingettes désinfectantes. Cette opération revêt une importance particulière s'il s'agit d'un poste partagé. Apporter une vigilance particulière aux écrans, claviers, souris, téléphones fixes et matériels partagés : les claviers peuvent être emballés dans du papier cellophane notamment pour les postes partagés, car il est plus facile de nettoyer la surface lisse du cellophane ou de le changer que de nettoyer entre chaque touche du clavier.
- ⇒ Respecter les gestes barrières à tout instant entre collègues.
- ⇒ Privilégier un espace permettant le respect des règles de distanciation entre les bureaux.
- ⇒ Limiter si possible à une personne par pièce.
- ⇒ Se laver les mains après chaque manipulation de matériel partagé et ou commun (imprimantes, postes informatiques, parapheurs etc.).
- ⇒ Privilégier l'utilisation de son clavier personnel si l'agent doit changer de bureau.
- ⇒ Limiter si possible à une personne la présence dans les ascenseurs.
- ⇒ En fin de journée, une fois son poste terminé, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou/et se frictionner avec du gel hydroalcoolique régulièrement.

PAUSES ET REPAS



- Je respecte une jauge maximale d'une personne pour 8m².
- J'adapte les plans de circulations afin d'éviter que les convives ne se croisent : marquage au sol, entrée et sortie distinctes si possible.



- Je mets à disposition des convives du gel hydro-alcoolique à l'entrée du restaurant et après les caisses et je veille à ce que les convives l'utilisent.
- Je veille au respect du port du masque grand public dont la filtration est supérieure à 90% (catégorie 1) ou chirurgical, par les convives lors de leurs déplacements dans le restaurant et je limite le temps de présence à table au temps strictement nécessaire au repas.



- Je ne laisse pas des objets pouvant être touchés par plusieurs consommateurs (bacs à couverts, salières, poivrières, carafes d'eau, etc.)
- Je suspends de préférence les fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelles.

DEPISTAGE ET VACCINATION

⇒ Afin de faciliter l'accès aux tests virologiques, le Ministère des Solidarités et de la Santé, propose une **carte interactive** indiquant les laboratoires et points de prélèvements :

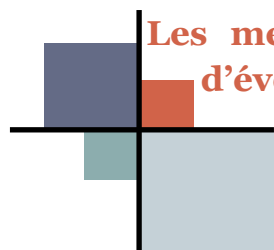
<https://www.sante.fr/cf/carte-depistage-covid.html>



⇒ La vaccination ne s'effectue que sur rendez-vous :

- sur [sante.fr](https://www.sante.fr)
- par téléphone : 0 800 009 110 (7 jours/7 de 06h00 – 22h00)
- auprès de votre médecin traitant





Les mesures préventives contenues dans cette fiche sont susceptibles d'évoluer et d'être adaptées en fonction des directives gouvernementales.

Il convient de transmettre ce document à chacun de vos agents afin qu'ils prennent connaissance des mesures de prévention à appliquer.



SOURCES

- ◇ <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les-employeurs>
- ◇ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- ◇ <https://www.ameli.fr/manche/assure/sante/themes/gestes-barrieres/les-4-gestes-barrieres-adopter-pour-limiter-la-transmission-des-virus-de-lhiver>
- ◇ <https://travail-emploi.gouv.fr>
- ◇ <https://education.gouv.fr>

